



Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Val-des-Bois, tenue le 6 septembre 2016 à 19 h 35 au bureau municipal, sis au 595, route 309, Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0, sous la présidence du maire, monsieur Roland Montpetit.

ÉTAIENT présents : Mesdames les conseillères, Diane Martin, Sandra Dicaire et Diane Laviolette ainsi que messieurs les conseillers Jean-Claude Larocque et Roger Laurent.

ÉTAIT absente : Madame la conseillère Denise Larocque.

ÉTAIT également présente : Madame Anik Morin, directrice générale et secrétaire-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ayant quorum la séance débute à 19 h 35 sous la présidence du maire, monsieur Roland Montpetit. Celui-ci soumet l'ordre du jour, à savoir :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Séance ordinaire du 2 août 2016;
 - 3.2 Séance extraordinaire du 30 août 2016.
4. Gestion financière et administrative
 - 4.1 Adoption des comptes de la période;
 - 4.2 Adoption des états financiers du mois de juillet 2016;
 - 4.3 Adoption du règlement RM10-2016 modifiant le règlement municipal RM01-2014 intitulé, Code éthique et de déontologie des élus municipaux;
 - 4.4 Adoption du règlement RM11-2016 modifiant le règlement municipal RM04-2012 intitulé, Code éthique et de déontologie des employés municipaux;
 - 4.5 Don à la Mie du Partage dans le cadre de la guignolée des Maires 2016 de la MRC de Papineau;
 - 4.6 Offre d'achat pour l'acquisition d'un immeuble;
 - 4.7 Programme de soutien aux politiques familiales municipales;
 - 4.8 Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA);
 - 4.9 Achat d'une publicité – Fabrique Notre-Dame-de-la-Garde;
 - 4.10 Acceptation de l'aide financière accordée par le Député;
 - 4.11 Achat d'une publicité – Carte des sentiers de motoneige.
5. Aménagement et urbanisme
6. Voirie
 - 6.1 Rapport d'ouverture de soumissions – Travaux d'asphaltage des chemins Hayes et Lépine;
 - 6.2 Achat de sel de déglacage pour la saison 2016-2017.
7. Loisirs et culture
 - 7.1 Achat d'ordinateurs pour la Bibliothèque Val-des-Bois/Bowman;
 - 7.2 Participation aux Journées de la Culture 2016.
8. Sécurité publique
 - 8.1 Achat d'un détecteur de 4Gaz.
9. Varia
10. Correspondance
11. Période de questions
12. Fermeture de la séance.

16-09-190

**POUR ACCEPTER L'ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL – 6 SEPTEMBRE 2016**

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Martin

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté et garde le varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité.

16-09-191

**POUR ACCEPTER LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
2 AOÛT 2016**

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Laviolette

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte, le procès-verbal du 2 août 2016, au bureau municipal, sis au 595, route 309, Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0.

Adoptée à l'unanimité.

16-09-192

**POUR ACCEPTER LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU 30 AOÛT 2016**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Roger Laurent

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte, le procès-verbal du 30 août 2016, au bureau municipal, sis au 595, route 309, Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0.

Adoptée à l'unanimité.

16-09-193

**POUR ACCEPTER LE RAPPORT COMPTABLE 16-08 DES COMPTES
PAYÉS ET À PAYER**

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Dicaire

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte le rapport comptable du mois d'août 2016 dressé par la directrice générale, portant le numéro 16-08 totalisant une somme de **127 842,02 \$** et répartie de la façon suivante :

- Comptes à payer :	66 525,88 \$
- Déboursés par chèque :	810,21 \$
- Déboursés par prélèvement :	31 900,31 \$
- Salaires :	28 605,62 \$

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser le maire et la secrétaire-trésorière à effectuer les paiements des comptes.

Adoptée à l'unanimité.

16-09-194

POUR ACCEPTER LES ÉTATS FINANCIERS AU 31 JUILLET 2016

La secrétaire-trésorière soumet au conseil l'état des recettes et des dépenses pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Claude Larocque

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte les états financiers du mois de juillet 2016 sujet à contrôle par le vérificateur des livres.

Adoptée à l'unanimité.

16-09-195

ADOPTION DU RÈGLEMENT RM10-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT MUNICIPAL NUMÉRO RM01-2014 INTITULÉ CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE le législateur a adopté le 10 juin dernier le Projet de loi 93 (Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique, 2016, c. 17) et que cette loi a été sanctionnée le même jour;

ATTENDU QUE ledit projet de loi oblige les municipalités et les MRC à modifier les codes d'éthique des élus au plus tard le 30 septembre 2016;

ATTENDU QU'il est opportun d'ajouter deux alinéas à l'article 5.5 du règlement RM01-2014;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement a été adopté par le conseil municipal le 2 août 2016;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Martin

ET RÉSOLU QUE le point 5.5 de l'article 5 du règlement portant le numéro RM01-2014 des règlements municipaux et intitulé **CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX**, soit modifié et adopté et qu'il soit statué et décrété, ce qui suit :

ARTICLE 5 : RÈGLES DE CONDUITE

5.5 Utilisation ou communication de renseignements confidentiels :

Il est interdit à tout membre d'utiliser, de communiquer, ou de tenter d'utiliser ou de communiquer, tant pendant son mandat qu'après celui-ci, des renseignements obtenus dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et qui ne sont pas généralement à la disposition du public, pour favoriser ses intérêts personnels ou ceux de toute autre personne.

Il est interdit à tout membre d'un conseil de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité.

Le membre du conseil qui emploie du personnel de cabinet doit veiller à ce que ces employés respectent l'interdiction prévue au premier alinéa. En cas de non-respect de cette interdiction par l'un de ceux-ci, le membre du conseil en est imputable aux fins de l'imposition des sanctions prévues à l'article 6.

ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur suivant la Loi.

Roland Montpetit, maire

Anik Morin, secrétaire-trésorière

Avis de motion donné le 2 août 2016
Projet de règlement adopté le 2 août 2016
Affiché le 30 août 2016
Adopté le 6 septembre 2016
Affiché le 7 septembre 2016

16-09-196

ADOPTION DU RÈGLEMENT RM11-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT MUNICIPAL NUMÉRO RM04-2012 INTITULÉ CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE le législateur a adopté le 10 juin dernier le Projet de loi 93 (Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique, 2016, c. 17) et que cette loi a été sanctionnée le même jour;

ATTENDU QUE ledit projet de loi oblige les municipalités et les MRC à modifier les codes d'éthique des employés municipaux au plus tard le 30 septembre 2016;

ATTENDU QU'il est opportun d'ajouter un alinéa à l'article 5.5 du règlement RM04-2012;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement a été adopté par le conseil municipal le 2 août 2016;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Dicaire

ET RÉSOLU QUE le point 5.5 de l'article 5 du règlement portant le numéro RM04-2012 des règlements municipaux et intitulé **CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**, soit modifié et adopté et qu'il soit statué et décrété, ce qui suit :

5.5 Utilisation ou communication de renseignements confidentiels :

Il est interdit à tout membre d'utiliser, de communiquer, ou de tenter d'utiliser ou de communiquer, tant pendant son mandat qu'après celui-ci, des renseignements obtenus dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et qui ne sont pas généralement à la disposition du public, pour favoriser ses intérêts personnels ou ceux de toute autre personne.

Il est interdit à tout employé de la Municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la Municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la Municipalité.

ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur suivant la Loi.

Roland Montpetit, maire

Anik Morin, secrétaire-trésorière

Avis de motion donné le 2 août 2016
Projet de règlement adopté le 2 août 2016
Affiché le 30 août 2016
Adopté le 6 septembre 2016
Affiché le 7 septembre 2016

16-09-197

DON À LA MIE DU PARTAGE – GUIGNOLÉE DES MAIRES 2016

ATTENDU QUE dans le cadre de la Guignolée des maires de la MRC de Papineau, le point de collecte tenu à Val-des-Bois le 22 juillet 2016 a permis d'amasser la somme de 4 435,00 \$ en don afin de venir en aide aux organismes d'entraides alimentaires;

ATTENDU QUE la Mie du Partage est le seul organisme de dépannage alimentaire œuvrant sur le territoire des municipalités de Val-des-Bois et de Bowman;

ATTENDU QUE la somme de 73,49 \$ a été investie en équipements afin de nous permettre de tenir cette activité annuellement;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Roger Laurent

ET RÉSOLU QUE ce conseil remette la somme de 4 361,51 \$ à la Mie du Partage.

Adoptée à l'unanimité.

16-09-198

OFFRE D'ACHAT POUR L'ACQUISITION D'UN IMMEUBLE

ATTENDU QUE la municipalité de Val-des-Bois désire acquérir l'immeuble du 121, chemin du Pont-de-Bois appartenant aux Chevaliers de Colomb, conseil 6045;

ATTENDU QUE la Municipalité désire faire une offre d'achat au montant de 160 000,00 \$;

ATTENDU QUE cet immeuble devra être clairement identifié sur un plan préparé par un arpenteur géomètre;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Dicaire

ET RÉSOLU QUE ce conseil dépose une offre d'achat aux Chevaliers de Colomb, conseil 6045 au montant de 160 000,00 \$ pour l'acquisition de l'immeuble situé au 121, chemin du Pont-de-Bois;

QUE la directrice générale et le maire soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité le contrat notarié;

QU'un montant de 105 000,00 \$ soit imputé au budget d'immobilisation et la somme de 55 000,00 \$ soit remise aux Chevaliers de Colomb par une entente financière à raison de 11 000,00 \$ par année pour 5 ans sans frais d'intérêt et que la directrice générale soit autorisée à effectuer le paiement de 105 000,00 \$ au moment de la signature du contrat notarié et annuellement à la même date à compter de 2017 jusqu'à 2021, les montants de 11 000,00 \$.

Adoptée à l'unanimité.

16-09-199

PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES

ATTENDU QUE le ministère de la Famille a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à :

- augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;
- appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour;

ATTENDU QUE la municipalité de Val-des-Bois souhaite présenter en 2016 une demande d'appui financier au Ministère de la Famille pour un projet de politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Laviolette

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil municipal autorisent la demande de soutien financier dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales pour un projet d'élaboration d'une politique familiale municipale;

ET QUE les membres du conseil autorisent madame Anik Morin, directrice générale, à agir comme mandataire délégué pour le suivi de la demande d'appui financier et à signer la convention d'aide financière au nom de la municipalité de Val-des-Bois;

IL EST DE PLUS RÉSOLU de désigner madame la conseillère Sandra Dicaire comme responsable des questions familiales (RQF).

Adoptée à l'unanimité.

16-09-200

PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DÉMARCHE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA)

ATTENDU QUE le ministère de la Famille (secrétariat aux aînés) a élaboré et mis en place le Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) qui vise à :

- Aider les municipalités à encourager la participation active des aînés au sein de leur communauté et à concrétiser la vision d'une société pour tous les âges;
- Développer une culture d'inclusion en adaptant les politiques, les services et les structures qui touchent les environnements bâtis et sociaux des aînés;

ATTENDU QUE la municipalité de Val-des-Bois souhaite présenter en 2016 une demande d'appui financier au ministère de la Famille (secrétariat aux aînés) pour l'élaboration d'une politique dans le cadre du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA);

ATTENDU QUE la MRC assurera la coordination des travaux réalisés dans le cadre d'une demande collective;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Laviolette

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil municipal autorisent la demande de soutien financier dans le cadre du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) pour un projet d'élaboration ou de mise à jour;

ET QUE les membres du conseil municipal autorisent madame Anik Morin, directrice générale, à agir comme mandataire délégué pour le suivi de la demande d'appui financier et à signer la convention d'aide financière au nom de la municipalité de Val-des-Bois;

IL EST DE PLUS RÉSOLU de désigner madame la conseillère Sandra Dicaire, comme responsable des questions familiales (RQF).

Adoptée à l'unanimité.

16-09-201

ACHAT D'UNE PUBLICITÉ – FABRIQUE NOTRE-DAME-DE-LA-GARDE

ATTENDU QUE la Fabrique Notre-Dame-de-la-Garde prépare son calendrier 2017;

ATTENDU QUE ce calendrier sera vendu pour aider à financer le maintien et l'entretien de l'Église;

ATTENDU QUE la Fabrique offre à la Municipalité d'acheter une partie de la page couverture afin d'y insérer son logo;

ATTENDU QUE cette publicité est offerte au coût de 125,00 \$;

ATTENDU QUE des sommes sont disponibles au budget courant;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Martin

ET RÉSOLU QUE ce conseil décrète une dépense de 125,00 \$ pour l'achat d'une publicité en page couverture du calendrier 2017 de la Fabrique Notre-Dame-de-la-Garde;

ET QUE la directrice générale soit autorisée à effectuer le paiement.

Adoptée à l'unanimité.

16-09-202

ACCEPTATION DE L'AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE PAR LE DÉPUTÉ

ATTENDU QUE monsieur le député Alexandre Iracà, dans sa lettre du 10 août 2016, confirme qu'il accordera à la Municipalité une aide financière supplémentaire au montant de 15 000,00 \$ pour l'amélioration de notre réseau routier local;

ATTENDU QU'il y a lieu de confirmer, par résolution, que le conseil accepte cette aide financière;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Claude Larocque

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte l'aide financière au montant de 15 000,00 \$ accordé par monsieur le député, Alexandre Iracà, pour l'amélioration de notre réseau routier local.

Adoptée à l'unanimité.

16-08-203

ACHAT D'UNE PUBLICITÉ – CARTE DES SENTIERS DE MOTONEIGE

ATTENDU l'offre reçue de Tourisme Outaouais d'acheter un espace publicitaire sur la carte des sentiers de motoneige de l'Outaouais;

ATTENDU QUE les motoneigistes, en période hivernale, apportent un achalandage touristique important pour la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Roger Laurent

ET RÉSOLU QUE ce conseil achète un espace publicitaire au coût de 250,00 \$ plus les taxes applicables sur la Carte motoneige produite par Tourisme Outaouais;

ET QUE la directrice générale soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité de Val-des-Bois le contrat d'achat.

Adoptée à l'unanimité.

16-09-204

RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS – TRAVAUX D'ASPHALTAGE DES CHEMINS HAYES ET LÉPINE

ATTENDU QUE par sa résolution numéro S16-04-108, la municipalité de Val-des-Bois a demandé des soumissions pour des travaux d'asphaltage sur les chemins municipaux stipulés dans sa programmation municipale de travaux en voirie locale dans le cadre de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ);

ATTENDU QUE neuf (9) entrepreneurs ont soumissionné conformément aux exigences demandées;

<u>SOUMISSIONNAIRES</u>	<u>PRIX INCLUANT TAXES</u>	<u>CONFORME</u>
Pavage Inter-Cité	135 554,38 \$	N
Construction Edelweiss	175 008,96 \$	O
Eurovia Québec	185 674,28 \$	O
Pavage Coco	187 208,04 \$	O

Pavages Lafleur	206 748,05 \$	O
Excavasphalte	218 404,85 \$	O
Gestco Infrastructure	223 190,15 \$	O
D. Heafey et Fils	224 776,13 \$	O
Entreprise Benoit Gratton	226 788,19 \$	O

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Roger Laurent

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte le rapport de soumissions tel que présenté et retienne la soumission de Construction Edelweiss au montant de 175 008,96 \$ taxes applicables incluses;

ET QUE la dépense nette soit affectée aux deux subventions de 15 000 \$ du député Alexandre Iracà pour l'entretien du réseau routier local, à la réserve financière «Fond local – réseau routier» au montant de 39 116,56 \$ et la balance à la subvention dans le cadre de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

Adoptée à l'unanimité.

16-09-205

ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE POUR LA SAISON 2016-2017

ATTENDU QUE ce conseil a adhéré à une offre d'achat regroupé avec l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'achat de sel de déglacage;

ATTENDU QUE l'UMQ a adjugé le contrat à Technologie de dégivrage Cargill au prix de 92,61 \$ la tonne métrique plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE nos besoins en sel de déglacage sont de 350 tonnes métriques pour la saison hivernale 2016-2017;

ATTENDU QUE 30 tonnes seront utilisées pour les chemins municipaux et 320 tonnes pour la route 309;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Laviolette

ET RÉSOLU QUE ce conseil décrète une dépense maximale de 32 413,50 \$ plus les taxes applicables pour l'achat de 350 tonnes métriques de sel de déglacage en vrac de la compagnie Technologie de dégivrage Cargill;

ET QUE l'inspecteur en voirie soit autorisé à commander selon ses besoins et jusqu'à un maximum de 350 tonnes métriques de sel de déglacage.

Adoptée à l'unanimité.

16-09-206

ACHAT D'ORDINATEURS – BIBLIOTHÈQUE VAL-DES-BOIS/BOWMAN

ATTENDU QUE les trois ordinateurs qui sont à la disposition des abonnés de la bibliothèque ont besoin d'être remplacés;

ATTENDU la soumission reçue de MJR Informatique au montant de 1 107,00 \$ plus les taxes applicables, pour les trois ordinateurs;

ATTENDU QUE le coût de remplacement des ordinateurs a été prévu au budget 2016;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Martin

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la directrice générale à procéder à l'achat des trois ordinateurs proposés dans la soumission de MJR Informatique au coût de 1 107,00 \$ plus les taxes applicables;

ET QUE la dépense soit partagée avec la municipalité de Bowman selon le protocole d'entente en vigueur.

Adoptée à l'unanimité.

16-09-207

PARTICIPATION AUX JOURNÉES DE LA CULTURE 2016

ATTENDU QUE la municipalité de Val-des-Bois désire être présente le 1^{er} octobre prochain à l'évènement tenu par le Mouvement arts et culture dans le cadre des Journées de la Culture;

ATTENDU QU'un budget de 175,00 \$ serait opportun afin de permettre l'achat d'objets promotionnels et équipements divers;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Martin

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la directrice générale à procéder à l'achat des équipements et objets promotionnels nécessaires pour une dépense maximale de 175,00 \$.

Adoptée à l'unanimité.

16-09-208

ACHAT D'UN DÉTECTEUR 4Gaz POUR LE SERVICE INCENDIE

ATTENDU QUE sous la recommandation du directeur, il est opportun d'effectuer l'achat d'un détecteur 4Gaz;

ATTENDU QUE le directeur incendie a reçu trois soumissions et que la soumission la moins dispendieuse nous vient de la compagnie Acklands Grainger au montant de 751,64 \$ plus taxes applicables et transport;

ATTENDU QUE les fonds nécessaires à cet achat sont disponibles au budget courant;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Dicaire

ET RÉSOLU QUE ce conseil décrète une dépense de 751,64 \$ plus taxes applicables et transport pour l'achat d'un détecteur 4Gaz;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE cette dépense soit partagée avec la municipalité de Bowman selon le protocole d'entente en vigueur.

Adopté à l'unanimité.

CERTIFICAT DE CRÉDIT

La secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits disponibles pour couvrir les dépenses projetées au présent procès-verbal.

Anik Morin, secrétaire-trésorière

16-09-209

LEVÉE DE LA SÉANCE (20 h 31)

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Dicaire

ET RÉSOLU QUE la présente séance soit et est levée.

Adoptée à l'unanimité.

.....
Roland Montpetit, maire

.....
Anik Morin, directrice générale

Je, Roland Montpetit, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.